COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-059

~~~~~~

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de votants : 14
Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2022

PRESENTS : *MEDORI Ange, TROMBERT Fabrice, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise*

EXCUSES : *NINOT Sophie, PETIT-JEAN Aurélien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca*

POUVOIRS : *NINOT Sophie à TUPIN-BRON Jean, PETIT-JEAN Aurélien à TAGAND François, CHAPERON Virginie à TROMBERT Fabrice, DORIGO Rebecca à DURIN Frédéric*

Madame MARTIN Françoise a été élue secrétaire.

OBJET : DONATION A LA COMMUNE D'UN ANCIEN FOUR A PAIN, DE TERRAIN ET ECHANGE DE TERRAIN, LIEU-DIT « CHEZ MORARD »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, par délibération en date du 11 avril 2016, le conseil municipal avait :

- accepté la donation à la commune par Mesdames RICHOZ et SCHAUB des propriétés cadastrées section C – n° 2409 et 2410 (ancien four à pain et remise),
- accepté l'échange avec M. et Mme HEMLEY de la parcelle n° 2410 contre une partie de leur parcelle n° 303 pour 85 m²,
- accepté la cession à titre gratuit à la commune d'une bande de terrain de 36 m² issue de la division des parcelles n° 2562 et 2563, propriétés de M. RICHARD Benoît.

Maître Sandrine FAVRE, notaire à ABONDANCE, en charge de la rédaction des actes et pour la bonne tenue de ces actes, demande que le conseil municipal précise :

- ☞ la valeur des biens donnés par Mesdames SCHAUB et RICHOZ ;
- ☞ la valeur des parcelles échangées avec M. et Mme HEMLEY ;
- ☞ la nature de l'acte à réaliser avec M. RICHARD (vente ou donation) et le prix ou la valeur des parcelles cédées.
~~~~~~

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT** que la valeur des biens donnés par Mesdames SCHAUB et RICHOZ est la suivante :
  - ☞ Ancien four cadastré section C – n° 2409 : 4 000 €
  - ☞ Ancienne remise cadastrée section C – n° 2410 : 4 250 €

- **DIT** que la valeur des parcelles échangées avec M. HEMLEY est de 4 250 € ;

- **DIT** que l'acte à intervenir avec M. RICHARD des parcelles nouvellement cadastrées section C – n° 2669 et 2671 est une donation et que la valeur des biens donnés est de 1 800 € ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Ange MEDORI

MAIRIE de VACHERESSE
74 Hte-Savoie

La secrétaire de séance,
Françoise MARTIN

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en préfecture le
et publication du